

*Sommaire : page 1 : déclaration de la CGT trésor 64, page 2 : suite et fin de notre déclaration, page 3 : les moyens humains du trésor, page 4 : abandon CNP, plainte d'un usager, page 5 : « berkaniens », poursuites, page 6 : actualité restructuration du réseau zoom arrière sur les frais de service, ouverture du site départemental CGT 64.*

Le CTPL s'est réuni le 11/5/2004 avec à l'ordre du jour les modifications des horaires d'ouverture au public des trésoreries de Pau Ets Hosp., d' Hendaye et le rapport d'activité de l'année 2003 pour les Services du Trésor dans le département.

Ce CTPL était présidé par le Directeur Adjoint, gérant intérimaire et portait sur l'activité du dernier TPG parti à la retraite. S'agissant des horaires d'ouverture les changements proposés ont fait l'objet d'un vote unanimement favorable de la part des membres du CTPL.

Avant d'aborder le deuxième point, inscrit à l'ordre du jour, la CGT a lu une déclaration qui doit être annexée au procès verbal transmis à la DGCP.

### DECLARATION DES REPRESENTANTS CGT lors du CTPL sur le rapport d'activité 2003

#### Pourquoi nous rageons...

Vous nous convoquez, aujourd'hui, avec à l'ordre du jour le rapport d'activité de l'année 2003, que vous nous présentez sur l'air de tout va très bien Monsieur le ministre.



Nous ne chanterons pas avec vous. En effet nous considérons que ce rapport d'activité est vide et sans intérêt, vous avez occulté tout ce qui à nos yeux est essentiel.

Ainsi vous auriez du traiter de la politique de suppression des Trésoreries rurales et de la spécialisation sur Bayonne menées en 2003, à laquelle s'ajoute la fermeture de la RF, de l'abandon de l'activité CNP, des suppressions d'emploi imposées à ce département depuis deux ans ...

Nous ne resterons donc pas silencieux sur ces points.

La restructuration du réseau, décrétée dans le secret des bureaux parisiens et palois du TPG, dédaignant les oppositions des élus, des usagers, des agents du trésor et de la totalité des organisations syndicales démontre un évident mépris et un dogmatisme obstiné.

Mais pour vous, maintenant, tout va très bien ...sauf :

Qu'agissant ainsi vous avez discrédité notre administration au regard des élus : maires, président du conseil général ...notre image de service public digne de confiance en a pris un coup,

Que certaines décisions abracadabrantes comme disperser les missions d'un poste rural pour envoyer le recouvrement de l'impôt vers une trésorerie, le service communal vers une autre trésorerie impliquant pour les usagers des trajets de 80 km et d'énormes difficultés de stationnement ne nous font pas passer pour une administration qui réfléchit ...Notre image de Service Public soucieux de proximité en a pris un coup,

Que la décision de spécialiser, à la hache, les postes de l'arrondissement bayonnais sans en apprécier les difficultés techniques (je décide, l'intendance suivra !) se répercute sur les conditions de travail désastreuses en particulier à la Trésorerie d'Anglet avec des agents proches de la rupture ... Notre image de Service Public privilégiant l'efficacité en a pris un coup,

Qu'élaborer des chartes adressées aux collectivités restructurées, vides de tout contenu, devenant ainsi un véritable leurre pour les élus et populations,

s'apparente à de la manipulation ... Notre image de Service Public plein de crédibilité en a pris un coup.

Vous auriez dû aussi traiter de l'abandon, fin 2003, de la mission CNP consécutif à la fin de l'activité épargne décidée précédemment. Le Ministre et toute sa hiérarchie n'ont pas voulu entendre ce qu'en pensaient les clients et les personnels. Nos clients, à qui nous avons promis déontologie, bon conseil, prévenance se sont retrouvés jetés sans autre forme de procès. Pour vous ce n'est plus une de nos missions alors vous estimez inutile de rendre compte des conditions de transfert. Et les personnels ? Conditionnés depuis des années, par la carotte et le bâton, au fait que l'Épargne était une mission aussi importante que les autres, il a découvert du jour au lendemain qu'en fait cette mission n'était pas au cœur de l'État ... Bravo pour le management. En conclusion, si vous aviez abordé ce sujet, nous vous aurions rappelé notre condamnation de ce désengagement estimant toujours que le Trésor Public a sa place dans un véritable Service Public d'Épargne en tant que réseau de référence particulièrement au service des usagers les plus faibles.

Enfin vous auriez dû aussi traiter des suppressions d'emploi imposées sans fondement à notre département : comment en effet se prévaloir d'un outil, l'ORE, créé de toute pièce, incompréhensible et conditionné pour justifier des réductions d'effectifs ? Le TPG et la direction locale, ont répondu avec beaucoup de zèle, de dogmatisme aux incitations ministérielles. Nous dénonçons aussi votre parti pris d'utiliser ces suppressions pour, tels de petits Machiavel, préparer les futures restructurations souhaitées de tout cœur. Mais vous connaissez aussi notre ténacité, nous agissons et continuerons à agir, à divers niveaux que ce soit, pour

combattre ces orientations suicidaires pour nos services.

Les fonctionnaires du trésor de ce département, à l'identique, de toute la fonction publique ne veulent plus être le baudet des animaux malades de la peste, victimes, de l'appauvrissement des services publics, d'une propagande poujadiste sur les missions des fonctionnaires, d'une remise en cause aveugle du régime des retraites, des privatisations, de la baisse du Pouvoir d'Achat ... et la liste n'est pas exhaustive

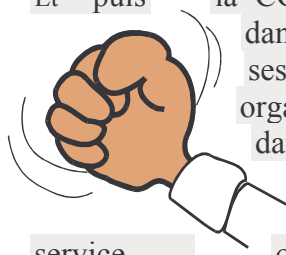


P.S. État d'âme : Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de faire une déclaration liminaire « coup de gueule » alors même que le TPG n'était plus là pour y répondre.

Nous nous y sommes résolus pour plusieurs raisons : la date de ce CTPL étant fixée librement par l'administration rien n'empêchait l'ancien TPG de convoquer, avant son départ, le CTPL pour débattre de son activité et nous aurions tenu les mêmes propos.

Ensuite notre déclaration est surtout fondée sur la contestation de choix nationaux dont les responsables sont eux toujours en place. Dès lors renoncer à cette déclaration c'était perdre une occasion de redire à la DGCP que sa politique passe mal.

Et puis la CGT n'a jamais hésité dans le passé à défendre ses opinions dans les organismes paritaires ou dans ses publications quels que soient le TPG ou le chef de service qu'elle a en face... C'est notre règle et nous continuerons sur cette voie.



## LES POINTS DU DEBAT

### **Les moyens humains en 2003**

Sous ce vocable le rapport d'activité permet en principe de faire le point sur les moyens mis en œuvre en matière d'emploi, sous toutes ses dimensions, pour assurer l'exécution des activités du trésor dans le département.

S'agissant du rapport départemental relatif à 2003, contrairement aux années précédentes aucune partie du document n'est consacrée à la situation globale des effectifs même pas le nombre d'agents (en 2002 : 463).

**Pas un mot sur l'ORE** et ses conditions d'application **aux effets dévastateurs**, 11 suppressions d'emploi localisées en 2003 après les 10 déjà subies en 2002. A croire que pour la Direction Locale cette maîtrise comptable des effectifs constitue un non-événement. Elle ne ait pourtant pas preuve d'amnésie lorsqu'elle demande une prompte remontée des données pour actualiser annuellement l'outil. De simples statistiques, comme tant d'autres sans doute.

Les annexes du rapport révèlent toutefois des informations retracées dans divers tableaux .

Ainsi sommes nous intervenus sur les raisons d'un **absentéisme** toujours orienté à la hausse (globalement + **14,82%**, voir détail tableau plus loin) en particulier en matière de maladie, dont la Direction reconnaît elle-même être préoccupée. Pour nous pas de mystère, de plus en plus de cas trouvent leur origine dans les pressions exercées sur les agents qui se traduisent du fait de conditions de travail dégradées par le développement d'arrêts maladies liés notamment à la fatigue, à des périodes de déprime...

Pour faire face à cet absentéisme et à une partie du déficit structurel, non chiffré ci dessus, le département a disposé en 2003 de l'équivalent de 2 819.5 jours d'intervention des équipes de renfort classiques, de 605.5 jours de compensation mobile du temps partiel (111 agents à temps partiel dans le 64) ou d'utilisation d'agents sur équipe de remplacement. **La couverture de l'absentéisme demeure très insuffisante** et l'on constate toujours que les équipes de renfort sont aussi en partie utilisées pour compenser des besoins structurels dans certains postes ou mis en soutien à des missions considérées à enjeux par l'administration.

A noter que la dotation globale des crédits d'auxiliaires est restée stable en 2003 par rapport à celle de l'année précédente, à savoir 97 mois. L'attribution serait identique pour 2004. La CGT a lancé un débat pour connaître avec clarté les conditions de recrutement mises en avant sur ces emplois particulièrement en ce qui concerne la période estivale (voir encart).

**Vacataires « d'été », règles d'embauche :** Les conditions de recrutement sont fixées par la direction :

- Avoir 18 ans,
- et ne pas avoir travaillé dans les services du trésor depuis – de 18 mois.

*Exit donc les motifs de refus avancés ces dernières années : avoir le bac, pas d'embauche au delà de 2 fois...*

*Prévenir la CGT si besoin.*

Absentéisme et couverture : quelques éléments : **Évolution de l'absenteime 2002/2003**

<b>Motif de l'absentéisme</b>	<b>Année 2002</b>	<b>Année 2003</b>
Congés bonifiés.	0	45
Congé d'adoption.	0	0
Congé de maternité et paternité.	447	442
Congé de maladie , de longue maladie et accident de travail.	4 269	4 371.50
Absences diverses ( formation, syndicats et autres).	1 904.5	2 085
Absences irrégulières ou liées à une procédure disciplinaire.	0	0
Absences liées aux décisions d'un comité médical ou d'une commission de réforme.	1 886.5	2 166
<b>TOTAL</b>	<b>8 507</b>	<b>9 109.5</b>

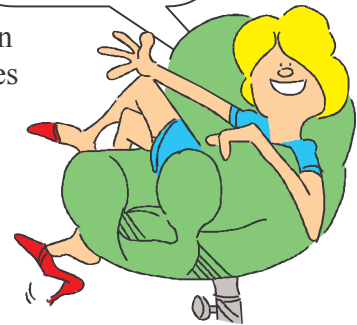
## Abandon CNP, pas glorieux.

Les échanges sur le sujet ont conforté nos propos. L'administration a affirmé qu'il n'y a pas eu de problèmes, qu'aucun client ne s'était plaint. Visiblement elle est insensible aux plaintes ( voir encart ) des clients aux prises avec le numéro AZUR.

En effet, la mise en place de ce numéro semble être une grande satisfaction, même si aucun chargé de clientèle n'est en activité, à la date du CTPL, sur notre secteur ....pour cause de maternité .

Pour notre part nous ne pouvons que constater la désinvolture dont font preuve la CNP et la DGCP dans cette affaire.

Bientôt la reprise !



**Complainte d'un usager anonyme expérimentateur du numéro Azur CNP.** Nous avons reçu en début d'année après le transfert réussi ( sic) de la CNP cette lettre en copie, datée du 23.01.04, avec autorisation d'en publier les extraits les plus savoureux .

*" Vous m'avez transmis , gaillardement signée d'un dénommé Gilles benoist et non datée , une magnifique lettre dans laquelle , je cite :*

*" dès le 2 janvier 2004 nos conseillers vous apporteront les qualités de professionnalisme , de proximité et de confiance dont vous avez l'habitude .*

*En effet nous avons l'habitude avant le 2 janvier 2004 .depuis : rien*

*Pas la moindre notice , par le moindre renseignement : retrait? Virement? où?*

*COMMENT ? donc " professionnellement " ZERO*

*Proximité dites -vous ; on va en parler plus bas mais d'avance : ZERO*

*Confiance ; naturellement :ZERO .*

*En sus , ce jour et reprenant votre magnifique lettre non datée et si bien signée j'y vais " appel gratuit au n° vert\_0.800".*

*J'appelle ; un répondeur m'informe qu'à compter du 3/01/04( oui du 3/01.04) il faut , moyennant redevance appeler le 0810563563. Votre n° vert n'a donc servi qu'un jour ? ce monsieur Gilles Benoist est effectivement un gars efficace !...*

*Donc je compose le " nouveau " n° ;*

*" nos conseillers financiers sont tous en ligne " ...*

*- attente 2 m13 s ...musique ....*

*- un bulletin de situation vous sera envoyé le 31.12.03...musique ... ( le doute m'assaille...)*

*- si vous n'avez rien reçu ( le doute me quitte ) vous le recevrez le 15/02/04 ( que dire ?)*

*...musique ...*

*- attente 1 m...musique ...attente 23 s...( on y est )puis subitement musique ininterrompue*

*...pour le " plaisir" je peaufine ma culture musicale pendant 7 m...et je raccroche*

*Devant tant de " je m'en foutisme " et d'incompétence on ne peut rester qu'admiratif*

*...traitements administratifs par l'inertie et l'usure de la patience des ayants -droits ...et ça marche !*

*Surtout ne changez rien , j'ai la signature du dit Gilles Benoist , j'en suis très fier et totalement satisfait .*

*P.S. Ayant passé 9m au téléphone pour des prunes je crois que vous allez me les rembourser ? non ? à bon ?*

## Agents de droit public ou de droit privé, les oubliés de notre administration

Les représentants de la CGT ont également saisi l'occasion de ce CTPL pour aborder le sort réservé aux personnels d'entretien ou de veille qui ont généralement un contrat de travail limité à quelques heures par mois. Parmi eux ils sont un peu plus d'une vingtaine dans le département ( les « berkanien » ) à avoir opté pour un contrat de droit public.

Eux aussi sont menacés par les restructurations et des procédures de licenciement se développent sur tout le territoire national. Nous pressentons un tel sort pour l'agent d'entretien de Bidache. Nous avons donc indiqué à l'administration, qu'avant d'user d'une procédure de licenciement, elle devait s'obliger à rechercher systématiquement, si le cas devait se présenter, des solutions qui favorisent un reclassement de proximité pour l'intéressée, à commencer dans le réseau des Finances, mairies, autres services publics . Nous serons extrêmement vigilants sur l'application des textes et les droits de ces personnels.

### Poursuites, où va t-on?



*Huissier de justice inquiet, pressé de venir vite chercher sa convention à la tg ...*

Le rapport d'activité ne traite pas , contrairement aux années précédentes , du secteur des poursuites :alors même que des conventions définitives doivent être signées avec les huissiers de justice et que les frais de poursuites, représentant

349 460 euros en 2003, sont gérés maintenant par le département .

La CGT a interrogé la direction sur son intention, de modifier ou pas la carte des poursuites actuelle .La réponse a été pour le moins évasive et embarrassée.

Nous nous opposons par avance à toute modification de la carte des poursuites qui aurait pour résultat d'augmenter le champ d'intervention des huissiers de justice au détriment des huissiers du Trésor. Le souhait avancé par l'administration , de certains chefs de poste, de privilégier les huissiers de justice n'est pas pour nous pas un argument acceptable. La CGT revendique , une fois de plus , l'application du principe " à créance publique, recouvrement public ".

Et puis n'y a t-il pas une grande hypocrisie pour la DGCP de se préoccuper du coût des poursuites ( de toute façon bien plus cher avec les huissiers de justice ) alors même que depuis des années elle a éclaté cette activité entre de multiples intervenants : les amendes à Pau Banlieue , puis à Bayonne , les Taxes d'urbanisme à Anglet , les produits divers du budget à la TG, depuis 2004 la redevance TV ( pour un an ? ) à Pau Ville, suppressions des contraintes extérieures à l'intérieur du département , spécialisation des postes urbains « impôt » d'un côté « communal » de l'autre ... Faut il s'étonner dans ces conditions que le nombre d'actes soit multiplié pour chaque redevable et contribuable? La DGCP ne fait pas preuve d'une évidente rationalité ...mais ces décisions sont peut être motivés par des objectifs non avouables : éliminer le service public de proximité à taille humaine et vider le réseau de sa substance...



*Huissier plus du tout inquiet sortant de la Tg ,disant "vive le Trésor Public "!*

## ACTUALITES

Article de presse « Fusion juridique Artix – Arthez de Béarn ». Samedi 14 Mai a paru dans la République des Pyrénées un article de presse fort bien documenté. Toutefois la position des organisations syndicales résumée en fin d'article sur le transfert annoncé de la trésorerie d'Artix vers Mourenx mérite d'être d'avantage étayée. Il est vrai que nous estimons n'avoir pas à trancher dans la localisation d'une trésorerie, s'il y a un simple glissement sans suppression. Dans un passé récent nous avons trouvé normal que la trésorerie de Lescar, alors implantée à Pau, soit réinstallée sur le territoire qu'elle gère mais nous avons refusé de choisir entre les projets de Lons, Billère ou Lescar compte tenu de l'importance de chacune de ces villes où l'implantation du Trésor Public ne serait pas illogique. Même démarche dans le cas présent, nous n'avons donc pas d'arguments contre l'installation sur

Mourenx ( ville la plus importante du canton que les élus ont fait siège de l'intercommunalité ) mais , ceci mérite d'être précisé , nous ne sommes pas non plus contre le statu quo avec maintien sur Artix. Aux élus de se prononcer !

Par contre nous nous opposons à toute suppression de trésoreries , ici dans l'immédiat il s'agit de la trésorerie d'Arthez , qui n'est motivée que par la volonté de notre administration de comprimer le Service Public de proximité. De même nous ne sommes pas dupes que le projet de l'administration est de vouloir implanter une super trésorerie rurale dénommée « Bassin de Lacq » qui absorberait à terme des postes voisins comme Monein ou même Navarrenx. Nous rejetons catégoriquement cette logique - là et nos interventions auprès des élus ont pour objet d'essayer de construire un front du refus.

### **ZOOM arrière.**



*A l'occasion du CTPL sur les frais de service , après avoir consulté plusieurs chefs de poste, nous sommes arrivés à la conclusion que la réforme des frais de service était très difficile à appréhender , ce que nous a confirmé l'administration en cours de séance .Compte tenu de la complexité du dossier et de la difficulté de la mise en œuvre de la nouvelle procédure , nous avons préféré différer notre compte rendu de CTPL dans l'attente de la diffusion de la note de service départementale.*

*Deux nouveautés pour les budgets des PNC :*

*Élaboration d'un budget global qui prévoit toutes les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement de chaque entité (PNC).*

*Mais seulement certaines dépenses sont fongibles , en gros ce sont les dépenses gérées précédemment par les Trésoreries .*

*Le mode de règlement des factures " frais de service " est confié dorénavant au service personnel –matériel de la TG .*

*Devant ce big bang , nous avons réservé notre appréciation sur cette nouvelle procédure et donc demandé à l'administration de programmer un CTPL en juin 2004 pour refaire le point .*

*Nous avons aussi souligné la rigidité absolue des modalités de paiement par la TG. Nous souhaitons un assouplissement pour les dépenses de faible montant et parfois urgentes. En réponse le président s'est engagé à faire étudier cette possibilité par les services du PM.*

*En conséquence, la CGT a refusé de participer au vote sur les budgets des PNC et TG de l'année 2004 dans l'attente de voir les premiers résultats d'exécution lors du CTPL consacré au bilan d'étape.*

**Oui, ça y est !! Le site CGT 64 est ouvert ! Il fonctionne plein pot.**

**Vous y trouverez nos expressions , nos informations ...**

**Les 5 dernières sont en page d'accueil mais n'hésitez pas à naviguer dans chaque rubrique.**

**Accès par Magellan sur le site départemental 64, rubrique " vie pratique " syndicat –CGT64**